



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 178/2023
SÉANCE N° 8 DU 16 OCTOBRE 2023

ENGAGEMENT DE LAVAL AGGLOMÉRATION DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉTAPE 1 DU PLAN D'ACTIONS DE SON PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le mardi 10 octobre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Nicole Bouillon (jusqu'à 18 h 11), Éric Paris, Isabelle Fougeray, Christine Dubois (à partir de 17 h 22), Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 18 h 01), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl, Antoine Caplan et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient absents ou excusés

Sylvie Vielle, Nadège Davoust, Gwénaél Poisson, vice-présidents, Isabelle Eymon, membre du bureau.

Étaient représentés

Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Bruno Bertier a donné pouvoir à Bruno Fléchar.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 18 octobre 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2023

ENGAGEMENT DE LAVAL AGGLOMÉRATION DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉTAPE 1 DU PLAN D' ACTIONS DE SON PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Rapporteur : Louis Michel

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant la volonté de Laval Agglomération de mettre en œuvre son Projet Alimentaire Territorial, lauréat en 2021 de l'appel à projets national du programme national pour l'alimentation dans la catégorie PAT émergent,

Après avis favorable de la commission environnement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire approuve l'engagement de Laval Agglomération dans la réalisation de l'étape 1 du plan d'actions de son Projet Alimentaire Territorial.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet et tout avenant y afférent.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à solliciter auprès des partenaires publics et privés toutes subventions ou aides utiles et, pour ce faire, à signer tous les documents à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231016-S08-BC-178-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

Mise en ligne : 25-10-23